

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 00306

Numéro SIREN : 529 682 221

Nom ou dénomination : 424 ENERGY

Ce dépôt a été enregistré le 19/03/2021 sous le numéro de dépôt 3377

1 - BILAN SIMPLIFIÉ

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

DGFIE N° 2033-A 2020

Désignation de l'entreprise 424 ENERGY

Néant

Adresse de l'entreprise 75 allée Wilhelm Roentgen - CS 40935 34961 MONTPELLIER Cedex 2

						Exercice N clos le 30/04/2020		
ACTIF				Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3		
ACTIF IMMOBILISÉ	immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010		012			
		Autres*	014		016			
	immobilisations corporelles*		028		030			
	immobilisations financières* (1)		040		042			
	Total I (5)		044		048			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052			
		Marchandises *	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	6 000	066		6 000	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068		070			
		Autres* (3)	072	1 497	074		1 497	
	Valeurs mobilières de placement		080		082			
	Disponibilités		084	1 000	086		1 000	
	Charges constatées d'avance*		092		094			
	Total II		096	8 497	098		8 497	
	Total général (I + II)		110	8 497	112		8 497	
PASSIF						Exercice N NET		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120			1 000		
	Écarts de réévaluation		124					
	Réserve légale		126					
	Réserves réglementées*		130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* 131)		132					
	Report à nouveau		134			(9 119)		
	Résultat de l'exercice		136			(769)		
	Provisions réglementées		140					
	Total I		142			(8 888)		
	Provisions pour risques et charges		154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164					
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166			876		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 16 509)		172			16 509		
	Produits constatés d'avance		174					
	Total III		176			17 385		
Total général (I + II + III)						180	8 497	
REVENUS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	16 509
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197			Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5)	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2033 - NOT

2- COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste) DGFIP N° 2033-B 2020

Désignation de l'entreprise : 424 ENERGY										Néant ☐ *	
										Exercice N clos le 30/04/2020 1	
A – RÉSULTAT COMPTABLE											
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*				209		210				
	Production vendue	biens	dont export et livraisons intracommunautaires		215		214				
		services*			217		218				
	Production stockée*		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222				
	Production immobilisée*						224				
	Subventions d'exploitation reçues						226				
	Autres produits						230				
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)							232				
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)						234				
	Variation de stock (marchandises)*						236				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)						238				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*						240				
	Autres charges externes* :		dont crédit bail mobilier :		immobilier :		242		774		
	Impôts, taxes et versements assimilés		dont taxe professionnelle CFE et CVAE*		243		244				
	Rémunérations du personnel*						250				
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252				
	Dotations aux amortissements*						254				
	Dotations aux provisions						256				
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *				259		262		0	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles				260					
Total des charges d'exploitation (II)							264		774		
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							270		(774)		
Produits financiers (III)							280				
Produits exceptionnels (IV)							290		7		
Charges financières (V)							294				
Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)				347		(VI)	300		2	
	dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D)				348						
Impôts sur les bénéfices* (VII)							306				
2 – BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)							310		(769)		
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2				312		314		769	
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316						
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318						
	Provisions non déductibles*				322						
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)				324						
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248		330				
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de régularisation)	249		251				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999				
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997			
	Entreprise nouvelles (44.sexies)	986		ZFU - TE (44.octies et octies A)	987			342			
	Repulse d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. sexies A)	989						
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138						
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991		Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undécies)	990						
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993						
	ZFANG 44 quaterdecies	345		Investissements outre-mer	344			350			
	Créance due au report en arrière du déficit										
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)										
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)										
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)										
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)										
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)										
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite										
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1, Déficit col. 2		352			354		769	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)				356						
	Déficits antérieurs reportables :*		9 119					360			
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1, Déficit col. 2		370			372		769		

2 - COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ
DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B 2020

Extension

424 ENERGY

B - RÉSULTAT FISCAL

Divers à réintégrer

Libellé	Montant

TOTAL	
-------	--

SOMME DES EXTENSIONS	
----------------------	--

Divers à déduire

Libellé	Montant

TOTAL	
-------	--

SOMME DES EXTENSIONS	
----------------------	--

3 - IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C 2020

Désignation de l'entreprise :		424 ENERGY						Néant ☒		
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
Immobilisations financières		480		482		484		486		
TOTAL		490		492		494		496		

II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566	
TOTAL		570		572		574		576	

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine pûv y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5				
	6	7	8	9	10				

Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme *	Long terme		
						19 % (6)	15 % ou 12,8 % (7)	0 % (8)
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾			579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2033 - NOT

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

424 ENERGY

Société par actions simplifiée au capital variable de minimum 1 000 € et maximum 450 000 €

Siège social : 75 allée Wilhelm Roentgen – CS 40935

34961 Montpellier Cedex 2

529 682 221 R.C.S. Montpellier

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE PRESIDENT DU 4 JANVIER 2021

L'an deux mille vingt et un,
Et le 4 janvier à 13 heures 25,

La société **URBASOLAR**, société par actions simplifiée, au capital de 2 068 416 €, dont le siège social est situé 75 Allée Wilhelm Roentgen – CS 40935, 34961 Montpellier Cedex 2, et immatriculée sous le numéro 492 381 157 RCS Montpellier, représentée par Stéphanie ANDRIEU, Directrice Générale,

Associée unique de la Société « 424 ENERGY » ;

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

En sa qualité de Président de la Société, URBASOLAR, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat) de l'exercice clos le 30 avril 2020.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- L'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 avril 2020 ;
- L'affectation des résultats de cet exercice ;
- La mention des conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce ;
- La délégation de pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique, connaissance prise du rapport du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 30 avril 2020, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumés dans ce rapport.

En conséquence, l'associé unique donne quitus entier et sans réserve de l'exercice de ses fonctions au Président, pour l'exécution de son mandat.

L'associé unique constate également que les comptes de l'exercice écoulé ne font apparaître aucune charge et dépense non déductible des bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés (art 39-4 du C.G.I.).

DEUXIEME DECISION

La société a dégagé un déficit net comptable de € - 769 que l'associé unique décide d'affecter comme suit :

-	Déficit de l'exercice.....	- 769 €
-	5 % du résultat à la Réserve Légale	
	dans la limite de 10% du capital social	0 €
-	Le Solde, soit la somme de.....	- 769 €
	en totalité au poste « Report à Nouveau »	

Le poste « Report à Nouveau » se trouve ainsi porté à – 9 888 €.

L'associé unique prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des années précédentes.

L'associé unique constate que du fait des résultats cumulés, les capitaux propres de la société sont toujours inférieurs à la moitié du capital social à la clôture de l'exercice. Cependant, la poursuite de l'activité ne s'en trouve pas compromise. L'activité de la société (production et vente d'électricité) permettra, à moyen terme, de rétablir des capitaux propres au niveau minimal requis par la loi.

TROISIEME DECISION

L'associé unique, concernant les conventions visées à l'article L227-10 du Code de commerce, constate qu'aucune nouvelle convention au sens de l'article L227-10 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

Président Associé Unique

URBASOLAR

Représenté par Stéphanie ANDRIEU





AXIOME AUDIT
Commissariat aux comptes
Expertise comptable
Audit

MONTPELLIER 34000

@7 Center - Immeuble l'@ltis - bât G
521, rue Georges Méliès
Tél. : 0 467 158 935
Fax : 0 467 158 951
axiomeaudit@axiomeassociés.fr

ALÈS 30100

681 chemin du Mas
de la Bedosse
axiomeaudit@axiomeassociés.fr

PERPIGNAN 66050

51 rue Louis Delaunay
BP 10640 - Cedex
axiomeaudit@axiomeassociés.fr

SAS 424 ENERGY
75 Allée Wilhelm Roentgen
CS 40935
34 961 MONTPELLIER CEDEX 2

COMMISSARIAT AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 30.04.2020





AXIOME AUDIT
Commissariat aux comptes
Expertise comptable
Audit

MONTPELLIER 34000

@7 Center - Immeuble l'@ltis - bât G
521, rue Georges Méliès
Tél. : 0 467 158 935
Fax : 0 467 158 951
axiomeaudit@axiomeassociés.fr

ALÈS 30100

681 chemin du Mas
de la Bedosse
axiomeaudit@axiomeassociés.fr

PERPIGNAN 66050

51 rue Louis Delaunay
BP 10640 - Cedex
axiomeaudit@axiomeassociés.fr

SAS 424 ENERGY

75 Allée Wilhelm Roentgen

CS 40935

34961 MONTPELLIER CEDEX 2

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**BILAN
COMPTE DE RESULTAT
ANNEXE**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**



AXIOME AUDIT
Commissariat aux comptes
Expertise comptable
Audit

MONTPELLIER 34000

@7 Center - Immeuble l'@ltis - bât G
521, rue Georges Méliès
Tél. : 0 467 158 935
Fax : 0 467 158 951
axiomeaudit@axiomeassociés.fr

ALÈS 30100

681 chemin du Mas
de la Bedosse
axiomeaudit@axiomeassociés.fr

PERPIGNAN 66050

51 rue Louis Delaunay
BP 10640 - Cedex
axiomeaudit@axiomeassociés.fr

SAS 424 ENERGY

75 Allée Wilhelm Roentgen
CS 40935
34 961 MONTPELLIER CEDEX 2

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 30 avril 2020

Aux associés,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 424 ENERGY relatifs à l'exercice clos le 30 avril 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Président le 11 août 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} mai 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Montpellier,
Le 22 septembre 2020

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'Frédéric Carrobé', is written over a horizontal line.

Le commissaire aux comptes
AXIOME AUDIT
Frédéric Carrobé

BILAN SIMPLIFIE

ACTIF	2020			2019
	Brut	Amortissements Provisions	Net	Net
Immobilisations incorporelles				
Fond commercial				
Autres				
<i>Total immobilisations incorporelles</i>				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE				
Stocks				
Matières premières, approvis., en cours de prod.				
Marchandises				
<i>Total des stocks</i>				
Avances et acomptes versés sur commandes	6 000		6 000	
Créances				
Clients et comptes rattachés				
Autres	1 497		1 497	1 351
<i>Total des créances</i>	1 497		1 497	1 351
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	1 000		1 000	1 000
ACTIF CIRCULANT	1 000		1 000	1 000
Charges constatées d'avance				
TOTAL GENERAL	8 497		8 497	2 351

PASSIF	2020	2019
	Net	Net
Capitaux propres		
Capital social ou individuel	1 000	1 000
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	(9 119)	(8 082)
Résultat de l'exercice	(769)	(1 037)
<i>Total situation nette</i>	<i>(8 888)</i>	<i>(8 119)</i>
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	(8 888)	(8 119)
Provisions pour risques et charges		
Dettes		
Emprunts et dettes assimilées		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	876	866
Autres dettes	16 509	9 604
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	17 385	10 470
TOTAL GENERAL	8 497	2 351

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ

RESULTAT COMPTABLE		2020	2019
Produits d'exploitation	Export		
Ventes de marchandises			
Production vendue de biens			
Production vendue de services			
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation reçues			
Autres produits			
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Charges d'exploitation			
Achats de marchandises			
Variation de stock de marchandises			
Achats de matières premières et autres approvisionnements			
Variation de stock de matières premières et autres approvisionnements			
Autres charges externes	dont crédit bail mobilier	774	856
	dont crédit bail immobilier		
Impôts, taxes et versements assimilés,	dont TP, CFE, CVAE		220
Rémunérations du personnel			
Charges sociales			
Dotations aux amortissements			
Dotations aux provisions			
Autres charges,	dont prov. fiscales pour implantations à l'étranger	0	
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et prof.		
CHARGES D'EXPLOITATION		774	1 076
RESULTAT D'EXPLOITATION		(774)	(1 076)
Produits et charges divers			
Produits financiers			
Produits exceptionnels		7	39
Charges financières			
Charges exceptionnelles		2	
Impôts sur les bénéfices			
BENEFICE OU PERTE		(769)	(1 037)

	BENEFICE	DEFICIT
RESULTAT FISCAL		
Réintégrations		
Rémunérations et avantages personnels non déductibles		
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles		
Provisions non déductibles		
Impôts et taxes non déductibles		
Divers		
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		
Déductions		
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		
Déductions		
Dont divers		
RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DEFICITS ANTERIEURS		769
Déficit		
Déficit de l'exercice reporté en arrière		
Déficit antérieurs reportables		
RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DEFICITS		769

AXIOME AUDIT
Audit
Commissariat aux comptes
 @ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G
 521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER
 Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassocias.fr
 SIRET: 332 835 131 00076 APE: 6920Z

L'exercice clôturé au 30/04/2020 comprend la période du 01/05/2019 au 30/04/2020.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- importance relative
- continuité d'exploitation
- permanence des règles et méthodes d'un exercice à l'autre

AXIOME AUDIT
Audit
Commissariat aux comptes
@ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G
521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER
Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassociés.fr
SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z

- Indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les intérêts intercalaires de l'emprunt ainsi que les intérêts de compte courant d'associé sont intégrés au coût de l'immobilisation jusqu'à la date de mise en service de la centrale, car ils sont directement rattachables à la construction de la centrale photovoltaïque.

Evènements significatifs de l'exercice :

Une épidémie de Covid-19 a démarré en Chine et s'est rapidement propagée au niveau mondial. L'OMS a prononcé l'état d'urgence sanitaire le 30 janvier 2020 et le phénomène de pandémie le 11 mars 2020. Cette crise sanitaire sans précédent affecte les activités économiques et commerciales à une échelle internationale et a engendré des impacts plus ou moins significatifs pour toutes les entités, quels que soient les secteurs d'activités et les zones géographiques.

Les comptes de l'exercice clos le 30 avril 2020 n'ont pas été impactés par l'épidémie de COVID-19, la société n'ayant pas encore d'activité.

Les capitaux propres de la société sont, à la clôture de l'exercice, inférieurs à la moitié du capital social du fait du résultat déficitaire de cet exercice et des précédents. La continuité de l'exploitation n'est cependant pas compromise.

L'activité de la société consiste en la construction et l'exploitation de centrales solaires photovoltaïques. A la clôture de l'exercice, la construction des centrales n'a pas encore commencé.

Evènements post-clôture :

Les comptes ont été arrêtés le 11/08/2020. A la date d'arrêté des comptes de la société, cet évènement n'impacte pas l'activité et la situation financière de notre société, ni la valeur de nos actifs.

Compte tenu des incertitudes, liées notamment à la durée de cette crise, les effets sur les prochains mois sont difficilement quantifiables à la date d'arrêté des comptes.

ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an	2019
Créances de l'actif immobilisé				
Créances de l'actif circulant	1 497	1 497		1 351
Charges constatées d'avance				
TOTAL DES CREANCES	1 497	1 497		1 351

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans	2019
Emprunts et dettes assimilées					
Fournisseurs et comptes rattachés	876	876			866
Autres dettes	16 509	16 509			9 604
Produits constatés d'avance					
TOTAL DES DETTES	17 385	17 385			10 470

ENGAGEMENTS FINANCIERS

NATURE DE L'ENGAGEMENT	Montant
Contrat(s) de crédit-bail	
Retraites et indemnités assimilées	
Sûretés reçues	
Sûretés données	
Effets de commerce escomptés non échus, cessions de créances Dailly, affacturage	
TOTAL	

AXIOME AUDIT
Audit
Commissariat aux comptes
 @ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G
 521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER
 Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassociates.fr
 SIRET: 332 835 131 00075 - APE: 69207

AUTRES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN A DETAILLER PAR NATURE EN INDIQUANT L'OBJECTIF COMMERCIAL

Nature de l'engagement	Objectif commercial
Contrats de location longue durée	

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Catégories de titres	Nombre de titres			Total	Valeur nominale
	Clôture N-1	créés pendant l'exercice N	remboursés pendant l'exercice N		
Actions ordinaires	1 000			1 000	1,00
Actions amorties					
Actions à dividende prioritaire					
Actions préférentielles					
Parts sociales					
Certificats d'investissements					
Total	1 000			1 000	

AXIOME AUDIT
Audit
Commissariat aux comptes
 @ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G
 521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER
 Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassociés.fr
 SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z



AXIOME AUDIT
Commissariat aux comptes
Expertise comptable
Audit

MONTPELLIER 34000

@7 Center - Immeuble l'@ltis - bât G
521, rue Georges Méliès
Tél. : 0 467 158 935
Fax : 0 467 158 951
axiomeaudit@axiomeassociés.fr

ALÈS 30100

681 chemin du Mas
de la Bedosse
axiomeaudit@axiomeassociés.fr

PERPIGNAN 66050

51 rue Louis Delaunay
BP 10640 - Cedex
axiomeaudit@axiomeassociés.fr

SAS 424 ENERGY

75 Allée Wilhelm Roentgen
CS 40935
34961 MONTPELLIER CEDEX 2

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 avril 2020**

Aux associés,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale, en application des dispositions de l'article L. 227-10 du code de commerce.

Fait à Montpellier,
Le 22 septembre 2020

Le commissaire aux comptes
AXIOME AUDIT
Frédéric Carrobé